

Domaine Public DP

1010

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
4 octobre 1990
Vingt-septième année

Si le mal n'a pas gagné le Parlement...

La manière dont le Conseil fédéral a pris position sur la réforme de son propre fonctionnement est une excellente illustration de ses limites actuelles: il ne gouverne plus, il gère.

Sur le constat, il n'y a plus guère que lui qui ose prétendre qu'au fond, tout ne va pas si mal. Mais dans les coulisses du Parlement, à la salle des journalistes du Palais fédéral ou chez les représentants des groupes d'intérêt, le discours est tout autre: chacun s'accorde à dire que le bateau Helvétie n'est plus gouverné par le capitaine à sept têtes censé être à la barre et représenter les multiples facettes de ce pays, mais par sept personnes n'ayant plus le temps de se concerter et commandant chacune à ses hommes, laissant inoccupé le poste de timonier.

En fait, le constat n'est pas nouveau et les rapport d'experts ou de commission se sont succédé sans jamais ébranler la solide confiance du Conseil fédéral en lui-même (*lire le dossier de l'édito à la page 2*). La dernière initiative en date, celle du conseiller aux Etats Rhinow aurait dû provoquer cette réflexion de fond que notre gouvernement a refusé de faire. Maintenir un collège de cinq ou sept membres prenant les grandes options et déterminant la direction à suivre et qui dirigerait une quinzaine de ministres; ceux-ci seraient politiquement responsables devant le Parlement, qui les nommerait ou confirmerait leur nomination. Le Conseil fédéral n'a même pas pris la peine de dire pourquoi cette solution ne lui semblait pas bonne, se bornant à faire annoncer par son chancelier quelques changements mineurs: nomination de secrétaires d'Etat supplémentaires et délégations nouvelles aux secrétaires généraux des départements. Ce renforcement de l'administration, dont on a pu voir à plusieurs reprises ces derniers temps qu'elle n'agissait déjà plus toujours sous l'autorité du gouvernement, est une réponse inadéquate. Car ce n'est pas l'intendance qui est en cause, mais l'autorité politi-

que elle-même, les conseillers fédéraux n'arrivant plus à assumer simultanément le rôle de membre d'un collège gouvernemental et celui de chef d'un département correspondant en fait à plusieurs ministères.

D'où vient cet entêtement? Peur de partager le devant de la scène? Il y a probablement un peu de ça dans l'attitude du Conseil fédéral. Mais il y a aussi une bonne part de ce sentiment bien suisse qui veut que ce qui a fonctionné jusqu'à maintenant fonctionnera pour l'éternité.

Or le collège gouvernemental ne fonctionne déjà plus systématiquement collégialement. Alors que la règle voudrait qu'ils s'intéressent aux affaires des autres départements, les conseillers fédéraux ont à peine le temps de suivre convenablement celles de leur propre dicastère. Au cours de cette session d'automne par exemple, qui a duré trois semaines, le chef du Département de l'économie publique a dû défendre pas moins de treize objets devant les Chambres. Et pendant la même période, il a fallu faire une tournée des capitales européennes — M. Delamuraz est ce semestre président en exercice de l'AELE. Pas étonnant dans ces conditions que la quatrième hausse des taux d'intérêt hypothécaire ait été gérée approximativement, sans qu'ait eu lieu une concertation avec les parties concernées, finalement imposée par une commission du Conseil national, puis organisée dans la hâte avec le résultat que l'on sait.

Il est maintenant clair que le Conseil fédéral a atteint, dans sa forme actuelle, son niveau d'inefficacité. Et en raison de l'importance croissante des affaires traitées, toute erreur ou maladresse de l'un de ses membres est immédiatement amplifiée, au lieu de servir le débat du collège. C'est désormais la tâche du Parlement que de lui ouvrir les yeux et de l'obliger à se réformer rapidement. S'il y parvient, nous saurons alors qu'il n'est pas lui aussi atteint du même mal...

PI

Réformes avortées

(jd) La Suisse se complaît dans le débat institutionnel. Les rapports d'experts se succèdent, les motions s'accumulent mais peu de choses changent. L'organisation et la structure du Conseil fédéral ne font pas exception à la règle.

Sans remonter trop loin dans le temps, on peut mentionner le rapport Hongler (1967), le rapport Huber (1971), le rapport Wahlen (1973) pour la préparation d'une révision totale de la Constitution fédérale, le rapport Furgler à l'appui d'un projet de nouvelle constitution (1977) qui tous ont abordé la question et présenté des propositions.

Concrètement quelques petits pas ont été accomplis: en 1979 la Chancellerie fédérale est revalorisée et devient un état-major du gouvernement, les secrétariats généraux des départements sont renforcés, des délégations de compétence aux niveaux inférieurs sont décidées. Puis au début des années 80 apparaissent les secrétaires d'Etat. Petits pas insuffisants semble-t-il au vu du diagnostic actuel.

Un gouvernement dont l'effectif n'a pas

changé et dont le mode d'organisation et de travail n'a été que marginalement adapté, doit faire face à des tâches croissantes et complexes; la responsabilité départementale pleinement assumée, il ne reste guère de temps et d'esprit disponibles pour les tâches gouvernementales. Ainsi Roger Blum du *Tages-Anzeiger* notait en 1985 qu'au cours des deux premiers mois de l'année, Elisabeth Kopp et Alfons Egli avaient «sacri-fié» 14 jours à des séances de commissions parlementaires.

Représentation

Les tâches de représentation pèsent lourd dans le budget-temps d'un conseiller fédéral. Les contacts avec les différents milieux de la population sont certes nécessaires, aussi bien pour prendre le pouls de l'opinion que pour expliquer le point de vue du gouvernement. Mais cette nécessité ne devrait pas affaiblir les fonctions de chef de département et de responsable gouvernemental

qui incombent à chaque conseiller fédéral.

A titre d'illustration les interventions de Kaspar Villiger, chef du DMF, durant deux semaines de septembre, que son service de presse a jugées suffisamment importantes pour en envoyer le texte aux médias:

7 septembre: journée des villes suisses, Saint-Gall. «Le citoyen et l'Etat en Europe».

13 septembre: assemblée des délégués de l'Union du personnel de l'administration fédérale, Berne. «Exposé sur la situation internationale, Armée 95 et les problèmes budgétaires.»

14 septembre: centenaire de la banque Bär, Zurich.

20 septembre: journée annuelle de l'Association des sociétés par actions, Zurich. «L'influence de l'Europe sur l'économie et la société suisse.»

21 septembre: congrès de l'Association de la presse militaire européenne, Kollnfen. «Votation du 26 novembre 1989, situation internationale, politique de sécurité, Armée 95.»

22 septembre: Rencontre des commandants de régiment, Zurich. «La politique de sécurité et ses conséquences pour notre armée.» ■

ÉNERGIE

L'eau, c'est la vie

(jd) Dans le cadre de leur pilonnage publicitaire destiné à préparer le terrain pour les votations du 23 septembre dernier, les électriciens ont répété à l'envi que «l'électricité c'est toute la vie». Un slogan qui illustre on ne peut mieux l'arrogance et le réductionnisme qui guettent les techniciens. S'il n'est pas question d'ignorer les usages multiples et bénéfiques de l'électricité, on doit aussi prendre en compte l'important gaspillage dont fait l'objet cette énergie noble. Une considération particulièrement nécessaire lorsqu'il s'agit de développer de nouvelles installations de production afin de répondre à la demande.

Le slogan des électriciens masque une vérité plus fondamentale: en amont de l'électricité — pour 60% de la production en Suisse — il y a l'eau, non pas facteur de production inerte et abstrait, mais source de vie. Non seulement élément primordial de l'alimentation humaine, mais aussi facteur essentiel de la

vie animale et végétale dans toute sa diversité. On oublie trop souvent qu'un cours d'eau n'est pas uniquement un ruban aqueux limité par un lit; il communique avec la nappe phréatique, imbibe les régions qu'il traverse, façonne le paysage et fournit les biotopes indispensables à la multiplicité des formes de vie, dans des conditions d'équilibre et de complémentarité subtiles. Le dernier numéro de la revue de la Ligue suisse pour la protection de la nature (n° 6, septembre 1990) présente de manière admirable ce grand jeu de l'eau, source de vie.

Mais l'eau joue de moins en moins, ou plutôt nous ne la laissons plus jouer, retenue, canalisée, détournée et empoisonnée qu'elle est par nos soins. Face à toutes ces opérations par lesquelles l'homme affirme sa maîtrise technique et fait triompher des impératifs financiers, le charme discret d'un ruisseau et la pérennité des espèces liées au rythme saisonnier de l'eau pèsent de peu de poids. Qu'importent en définitive la survie de plantes aquatiques rares, la nidification du chevalier guignette ou du petit

gravelot, la présence de quelques centaines d'espèces de crustacés, si nous pouvons gagner des hectares de terre en canalisant les rivières et des kilowattheures en asséchant les cours d'eau?

C'est de cet enjeu qu'il est question dans le débat parlementaire en cours sur le projet de loi sur la protection des eaux. Un débat qui traîne depuis des années, alors qu'il y a quinze ans déjà que la Constitution impose à la Confédération d'agir. Une inertie qui conduisit les pêcheurs et les organisations de protection de l'environnement à lancer, en 1984, une initiative populaire pour la sauvegarde des eaux. Face aux refus répétés d'une majorité de conseillers aux Etats de fixer un débit minimal conforme à la fonction de milieu vital des cours d'eau, le Conseil national serait bien inspiré de cesser son combat contre la Chambre haute; en se ralliant à contre-cœur à la version des Etats, il permettrait qu'enfin l'initiative soit soumise à votation et que le peuple administre la claquette qu'ils méritent aux parlementaires plus soucieux des dividendes des sociétés hydroélectriques que du patrimoine naturel. ■

Inadmissible quant à son principe

(réd) Le Conseil national a décidé de verser une prestation volontaire unique de 50'000 francs aux hémophiles et aux receveurs de sang devenus séropositifs à la suite d'une transfusion ainsi qu'à leurs conjoints infectés. Il nous a semblé intéressant de reproduire l'avis de Philippe Bois sur cette question, tel qu'il a paru dans *L'Impartial* du 27 septembre.

Le Parlement débat d'une proposition de versement d'une indemnité aux personnes devenues séropositives et donc menacées de sida à la suite d'une transfusion de sang ou de consommation de produits dérivés du sang de donneurs. Il l'acceptera. Même si je me réjouis pour ceux qui en bénéficieront, je trouve cette indemnisation inacceptable quant à son principe.

Jusque vers 1986, on ne savait pas très bien comment déterminer si le sang d'un donneur était infecté et le risque existait d'une contamination du receveur. Depuis, on peut faire des vérifications. Tout risque n'est pas écarté, mais il est extrêmement faible. Il faut examiner deux situations.

S'il y a faute lors de la préparation du sang à injecter ou des médicaments qui en dérivent, c'est-à-dire, si les procédures connues ne sont pas appliquées,

la victime a droit à la pleine réparation du dommage par les auteurs de la faute (laboratoires, hôpitaux, fabricants de médicaments, médecins).

S'il n'y a pas de faute, le résultat seul ne peut entraîner un droit à l'indemnisation. C'est pourtant une telle indemnisation que s'apprête à assurer l'Etat. On peut alors se demander si, pour des raisons tirées du principe de l'égalité de traitement, tous ceux qui sont victimes de dommages non fautifs, dus à une connaissance scientifique insuffisamment développée, n'auraient pas droit eux aussi à une telle indemnité.

Exemple: le Tribunal fédéral a refusé toute réparation à un opéré auquel on avait enlevé un morceau trop important d'intestin. Le médecin a pu montrer qu'en l'état des connaissances, compte tenu de son obligation de se tenir au courant, il avait fait ce que prescrivait

les règles de l'art. Pourquoi ne pas verser une indemnité à la victime?

Cette idée d'indemnisation n'est pas neuve. Elle n'a jamais été admise par les tribunaux, en Suisse. Pourquoi tout à coup la reconnaître pour une seule catégorie de victimes? Une fois encore, le sida, dans tout ce qu'il représente, pour l'opinion publique, de mystère, de magie, de crainte est traité de manière émotionnelle. Ou alors, il s'agit de la reconnaissance d'une nouvelle manière de penser aux victimes d'actes non fautifs. Ce serait évidemment heureux, mais ne semble pas faire partie du programme...

Une précision à l'intention de ceux qui penseront qu'il est facile d'écrire de cette manière: j'ai reçu plus de cent transfusions depuis dix ans, actuellement à un rythme d'une toutes les trois semaines.

Philippe Bois

(réd) Ajoutons encore que l'inégalité de traitement dont parle Philippe Bois crée des malades «innocents», ayant droit à une indemnité de 50'000 francs — ceux qui ont contracté le virus au cours d'une transfusion sanguine — et des malades qui ne le sont pas. Ceux-ci ont été en contact avec le virus au cours d'une relation sexuelle ou par l'utilisation d'une seringue infectée, et cela à une période où le préservatif n'était pas encore officiellement recommandé.

COURRIER

Fichoprécision

A propos de «Fichophobie» (DP n° 1009)

Vous indiquez que *Fiche & Fouine* «auquel on peut s'abonner... constitue aussi la plus grande partie de *La Brèche*». En réalité trois numéros de *Fiche & Fouine* (F & F) ont été insérés dans le bimensuel *La Brèche*, depuis février 1990; ceci au même titre où *Fichen Fritz* est encarté dans la presse socialiste suisse alémanique du groupe AZ. De plus, de nombreux syndicats ont envoyé F & F à leurs membres: plus de 15'000 exemplaires. Dans le même esprit, DP pourrait chaque trimestre, encarter F & F dans une de ses éditions hebdomadaires. F & F est d'un format

légèrement plus grand que DP. Pour résoudre cette question technique, l'éditeur (le Comité national «Pour en finir avec l'Etat-Fouineur») de F & F est certainement prêt à insérer — quatre fois par année, rythme de sa parution — DP dans F & F et de le faire parvenir à tous les abonnés de DP ou de trouver toute solution à la convenance de la rédaction de DP.

Charles-André Udry
Fiche & Fouine
Lausanne

(réd) Concernant l'encart de F & F dans DP, précisons ceci: cette publication, au même titre que d'autres dont nous parlons, nous a semblé suffisamment digne d'intérêt pour informer nos lecteurs de son existence. Elle contient toutefois assez de textes dans lesquels

nous ne nous reconnaissons pas pour ne pas la faire parvenir régulièrement à nos abonnés sous forme de «multipack». ■

Ici et là...

● Session de formation. **Racisme: une réponse non violente**, les 20 et 21 octobre à Anières (GE). Organisé par le collectif romand de formateurs à l'action non violente (CMLK, Béthusy 56, 1012 Lausanne. Tél.: 021 32 27 27.) Prix: entre 100 et 160 francs, selon les moyens.

● Table ronde. **Désir d'enfant et procréation: éthique contemporaine**, le 30 octobre à 17 heures, aula du collège de l'Elysée, av. de l'Elysée 6, Lausanne. Organisé par le centre médico-social Pro Familia (av. du Théâtre 7, 1005 Lausanne. Tél.: 021 23 56 26.)

La pauvreté aujourd'hui en Suisse

On parle à nouveau, chez nous, de pauvreté. Dans un premier article, nous essayons de mieux comprendre ce que signifie ce terme, concrètement, dans un pays comme la Suisse. D'autre part, Silvia Ricci Lempen explique pourquoi les femmes sont particulièrement bien «représentées» dans cette catégorie sociale.

(ag) Signe: le mot pauvreté ressurgit. Il y a quelques décennies, les œuvres charitables parlaient en termes possessifs de ceux qu'elles secouraient: elles avaient «leurs» pauvres. La mise en place de la sécurité sociale a créé, plus anonymes et moins humiliés, des ayants-droit; de pauvres ils étaient devenus économiquement faibles. Le retour significatif de la pauvreté verbale signifie-t-il sa réapparition réelle, donc un échec relatif de la sécurité sociale?

A l'initiative de Pierre Gilliand, on colloquait sur ce thème, jeudi 27 septembre, à Dorigny. Près de 300 participants: un débat de grande qualité, à la mesure du sujet grave: pauvretés (remarquez le pluriel) et réalité sociale*.

Les pauvretés

La pauvreté absolue est facile à définir. Elle définit le minimum vital nécessaire à la survie biologique; le seuil en-dessous duquel on risque la mort (la faim, le froid, l'absence de soins élémentaires). Cette pauvreté demeure, on ne le sait que trop, un des problèmes graves du tiers monde, mais l'Occident n'est pas à l'abri. Notamment les Etats-Unis. On estime que 20 millions de pauvres ont faim, dans cette super-grande puissance. 500'000 enfants y souffrent de troubles alimentaires graves.

La pauvreté relative cerne un phénomène d'inégalité grave. Elle est définie couramment par référence au revenu moyen; on estime que le 50% de ce revenu correspond à des dépenses de première nécessité. En dessous, c'est le seuil de pauvreté relative. Ou encore, les dépenses alimentaires ordinaires représentent le tiers des dépenses pour assurer une vie normale. Le panier de la ménagère fois trois donne le seuil de pauvreté relative.

Selon ces critères, l'inégalité est profonde dans les pays de la Communauté européenne: plusieurs dizaines de millions de pauvres, soit quelque 14% de la population. En Suisse, le pourcentage est plus bas: 8%, car nous ignorons pratiquement le chômage. Mais 8%, c'est 500'000 personnes. Presque la population du canton de Vaud.

Qui?

Ces laissés pour compte de la prospérité, qui sont-ils? Il n'est pas opportun de parler à leur sujet de nouvelle pauvreté. Mais la société se modifie plus vite que ne s'adapte la sécurité sociale. D'où des décalages, des lacunes, des trous.

Par exemple, le taux de divorce en milieu urbain est de 53%. Phénomène in-

connu dans une pareille ampleur, il y a quelques dizaines d'années. Certes, la garantie par l'Etat du recouvrement des pensions alimentaires a été une réponse à cette situation, mais partielle encore, car il faut bien que la femme mène la double et très lourde tâche d'assurer sa propre subsistance et de veiller seule à l'éducation des enfants. Ou encore, l'AVS ne donne pas à la femme divorcée un droit sur les cotisations versées par le mari pendant les années où le couple était uni. Les exemples sont multipliables.

On peut tenter de quantifier par l'analyse des revenus fiscaux ces situations. Le Valais, depuis 15 ans, cas unique en Suisse, enregistre sur ordinateur toutes les données de la déclaration fiscale.

Mais il n'est pas possible de se fier aux seules données brutes. Ainsi beaucoup de jeunes apparaissent dans la statistique comme pauvres pour la simple raison qu'à partir de 18 ans, ils sont inscrits au rôle de contribuables, même s'ils ne touchent que des salaires d'apprentis ou s'ils sont des étudiants sans ressources. En très grande majorité, ils ne sont donc pas concrètement en situation de pauvreté, même relative: l'appui parental est toujours opérant.

Les données du fisc doivent donc être complétées par des enquêtes auprès des organismes sociaux. C'est ainsi que l'importance des catégories de «pau-

FEMMES

De la discrimination sociale à la pauvreté

La principale catégorie de femmes touchées par la pauvreté est celle des femmes seules avec charge d'enfants. Les femmes âgées sont aussi particulièrement vulnérables, mais parmi celles-ci, ce sont les divorcées et les célibataires qui sont les plus exposées. En clair, cela signifie que c'est l'absence d'un partenaire masculin pourvoyeur de revenu qui caractérise, à tous les âges, la situation de la majorité des femmes victimes de la pauvreté. Pourquoi? Parce que toute notre organisation sociale est encore conçue sur le principe de la dépendance financière des femmes par rapport aux hommes. Quand le soutien

masculin vient à manquer, les femmes se trouvent dans l'obligation d'assumer leur autonomie financière sans avoir reçu les moyens de le faire, sans que l'organisation sociale leur permette réellement de le faire.

Le parapluie conjugal

C'est ce processus que j'appelle un processus de surdiscrimination. Le principe de la dépendance financière constitue la discrimination de base, la discrimination fondamentale. Il découle de la division sexuelle du travail qui régit les rap-

vres», en chiffres abstraits, est sur la base des revenus fiscaux: des jeunes, des retraités, des familles mono-parentales. Dans la clientèle des organismes sociaux, ce sont par ordre d'importance des familles mono-parentales, des retraités, des jeunes.

Dans des analyses plus fines, on découvrira aussi des pères qui acquittent leur pension alimentaire, et qui s'étant remarriés, porte la charge d'un nouveau ménage avec plusieurs enfants. Si le salaire est modeste la pauvreté est inéluctable. Ou encore, bien sûr, apparaissent des marginaux, des clandestins, etc.

Adaptations bien ciblées

Toutes ces approches méritent d'être affinées. Le programme national de recherche 29, bien doté, s'y emploie. L'enjeu est d'importance. Il ne serait pas acceptable que se creusent les inégalités. Plusieurs indicateurs montrent pourtant que tel est le cas. D'autre part les modifications législatives doivent être ajustées dans un souci de grande efficacité.

Démonstration convaincante de la capacité de la recherche sociologique d'être au service du réformisme. ■

*Sur ce thème vient de sortir: *Pauvreté et sécurité sociale*. Travaux réunis par Pierre Gilliland. Ed. Réalités sociales. Lausanne.

ports entre les sexes dans notre société, où les hommes restent, dans une bonne partie de la législation et dans la perception commune, les principaux responsables de l'entretien de la famille, alors que les femmes restent les principales responsables des tâches gratuites de reproduction.

J'insiste sur le fait que ce principe est discriminatoire en soi, dans la mesure où il tend à priver les femmes de leur autonomie existentielle et de l'épanouissement personnel que donne l'activité dans la sphère publique. Cependant, il n'est pas nécessairement néfaste pour les femmes sur le plan matériel, si elles sont et restent mariées avec un homme capable d'assurer leur subsistance. En revanche, lorsqu'une femme ne se trouve pas, ou ne se trouve plus, à l'abri de ce que j'aime bien appeler le parapluie conjugal, le principe de la

dépendance déploie tous ses effets pervers, et la femme doit en payer une deuxième fois le prix, non plus seulement en termes psychologiques et de dignité personnelle, mais en termes économiques. C'est comme si la société la punissait pour s'être conformée aux attentes que la société elle-même lui a imposées.

Un cas classique

Pour tenter de démonter ce mécanisme infernal, je vous propose de prendre l'exemple d'une femme qui divorce après dix ou quinze années de mariage et qui se retrouve seule avec ses enfants. Essayons d'abord de reconstituer l'itinéraire de vie de cette femme. Comme toutes les petites filles, elle a subi, déjà dans son enfance, un certain nombre de préjugés sexistes, à la maison et à l'école, et elle a très vite intériorisé l'idée que bien gagner sa vie est moins important pour une femme que pour un homme, que les projets professionnels d'une femme doivent s'adapter, plus que ceux des hommes, à ses projets familiaux; au moment de choisir une formation, elle a été freinée dans ses ambitions par le problème de la compatibilité entre son rôle de travailleuse et son futur rôle de mère de famille; comme la majorité des femmes en Suisse, elle a «choisi» une activité professionnelle relativement peu qualifiée et mal rémunérée; quand elle s'est mariée, ou quand ses enfants sont nés, elle a arrêté son activité salariée ou s'est mise à travailler à temps.

Au moment du divorce, sa capacité financière est faible ou nulle, sa formation insuffisante et périmée et la charge des soins aux enfants, qui a toujours pesé essentiellement sur ses épaules, est encore plus lourde que par le passé du fait qu'elle doit l'assumer complètement seule. C'est dans ces conditions difficiles, créées par un enchaînement de discriminations au niveau de l'éducation, de la formation, du travail et de la répartition des tâches dans la famille, qu'elle doit faire face à l'obligation de construire son autonomie.

En soi l'autonomie est une excellente chose, et elle devrait constituer un but pour tous les êtres humains. Mais il est particulièrement hypocrite de tout faire pour mettre les femmes en situation de dépendance, comme le veut encore au-

jourd'hui la norme sociale dominante, et ensuite de les laisser se débrouiller quand la situation de dépendance est remise en cause par les circonstances de la vie. La législation actuelle sur le divorce et la tendance de plus en plus restrictive des tribunaux en matière de pension alimentaire pour l'épouse ne tiennent aucun compte des handicaps accumulés par les femmes pendant leurs années de mariage du point de vue de leur capacité à s'assurer un revenu correct par leurs propres moyens. Se recycler professionnellement pose problème quand on a décroché pendant dix ou quinze ans du marché du travail; travailler à plein temps pose problème quand on a de jeunes enfants et que les infrastructures d'accueil sont dramatiquement insuffisantes. Quant aux assurances sociales, elles ne prennent nullement en compte le travail familial gratuit fourni par les femmes, de sorte que les difficultés des femmes divorcées perdurent et même s'aggravent à l'âge de la retraite.

Les règles sociales sont en cause

La pauvreté des femmes est un produit de l'inégalité des sexes. Ainsi, dans le cas des femmes divorcées, ce n'est pas le divorce en soi qui est la cause de la pauvreté; ce sont les règles sociales du mariage et des rapports entre les sexes, qui peuvent transformer le divorce en catastrophe financière. Faire de la recherche sur les «questions féminines», dans ce domaine comme dans tous les autres domaines, c'est mettre en lumière ce type de relation; c'est aussi étudier des solutions qui visent, d'une part, sur le long terme, à supprimer les discriminations de fond dont les femmes sont victimes, mais qui visent aussi, d'autre part, à court ou à moyen terme, à permettre aux femmes de faire face avec le moins de dégâts possibles aux difficultés résultant des discriminations qu'elles ont déjà subies.

Silvia Ricci Lempen

(résumé) Ce texte reprend partiellement l'intervention de l'auteure à une journée d'étude sur le thème «Perspectives de recherches sur "les questions féminines"», organisée dans le cadre du Programme national de recherche 29 «Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale». ■

Préjugés pris en défaut

Incroyable, ce que je puis être enlisé dans les préjugés!

Donc, venant de La Flèche (collège jésuite où étudia Descartes) et nous rendant à Guernesey (séjour de Hugo de 1855 à 1870), nous nous arrêtons pour «déjeuner» à Fougères... Fougères, c'est-à-dire *Les Chouans* de Balzac; la Vendée; les livres de Lenôtre, la *Révolution française* de Michelet, etc. Fougères, que j'imaginai fort «catholique conservateur», fort «intégriste»...

Au sommet d'une sorte d'acropole, une cathédrale: sur le côté de la cathédrale, une fort belle esplanade, avec jardin, fontaine, stèle ornée d'une mosaïque, représentant une colombe de Picasso, tenue par deux mains — et d'une inscription, mosaïque traditionnelle réalisée avec les pierres du Nicaragua, d'Allemagne, de France, du Brésil, d'Italie, par Leonel Cerrato, artiste nicaraguayen, en novembre 1988, à Fougères. **CHANGER LA VIE**

Ces mains sont les mains des peuples oubliés du monde

Les mains des Nicaraguayens qui veulent la paix

Les mains de l'Indien, du Noir

Les mains des Guatémaltèques, des Salvadoriens qui luttent pour leur autodétermination

Les mains des Africains

Les mains de Nelson Mandela qui depuis sa prison clame la liberté de son peuple

Ces mains sont les mains de Che Guevara et de tous ceux qui sont morts pour avoir changé la vie et donné au peuple un futur meilleur avec une paix digne sous un soleil de liberté

Ces mains sont les mains de Sandino, de Farabondi Marte

La pierre en provenance du Nicaragua est peut-être la pierre qui permet à l'Indien de mettre en déroute l'envahisseur yankee pour la première fois

En unissant les pierres d'Afrique et d'Europe dans une même œuvre, nous faisons avancer les peuples vers l'unité par une meilleure compréhension

Leonel Cerrato, 1988

Notez qu'en 1944, «l'envahisseur yankee» a débarqué non loin de Fougères et que beaucoup n'en furent pas trop navrés! Notez aussi que l'érection d'une telle stèle suppose l'assentiment de la

municipalité, et peut-être du préfet, et sans doute de l'évêché...

Pour en revenir à notre ami Saddam Hussein:

Beau discours du président Mitterand, disant en substance que si l'Irak évacue le Koweït, tout peut être encore sauvé. On regrette qu'en novembre 1939, le président Lebrun n'ait pas dit: «Si Hitler évacue la Pologne, la paix peut être préservée»!

Etonnante puissance de l'illusion! Il est clair en effet que deux solutions se présentent, et deux seulement:

— Ou bien on tire un trait sur le Koweït, quitte à faire en sorte que l'Irak ne puisse aller plus loin — en laissant dans la région une force munie d'armes nu-

cléaires — ce qui aurait l'avantage de sauver les otages (franchement, quelle serait votre position, si votre fils ou votre fille, en voyage de noces et retenu au Koweït, se trouvait parmi les otages?), indépendamment des femmes et des enfants de la région. Et pour ma part, j'incline de ce côté.

— Ou bien on recourt à la force. Et comme l'Irak a été armé et surarmé par la France, par l'URSS, etc, il n'est pas absolument invraisemblable que les bel-ligérants ne finissent par utiliser l'arme atomique — plutôt que de perdre des dizaines de milliers d'hommes et de voir par exemple Tel Aviv rasé...

Malheureusement, la première solution est utopique, car autant que l'Irak, les USA et leurs alliés ont atteint un point de non-retour.

Je vous en prie: dites-moi que je me trompe. Et en attendant, prenons la résolution de ne plus exporter d'armes. ■

IMMOBILIER

Les Vaudois intraitables

(pi) Quel que soit le niveau du taux hypothécaire, le monde de l'immobilier ne se caractérise pas, c'est le moins que l'on puisse dire, par une très grande transparence. Toutes les mesures permettant d'accroître la quantité d'informations disponibles sont donc les bienvenues.

Les désormais célèbres AFU (les arrêtés fédéraux urgents prévoyant en particulier le délai d'interdiction de revente) permettent aux cantons de publier les transferts de propriétés avec indication du prix de vente. En Suisse romande, les cantons de Genève et Neuchâtel ont utilisé cette possibilité que vient de rejeter le Grand Conseil vaudois. Et son inscription au dernier programme libéral n'a pas empêché les députés de ce parti de voter contre cette proposition.

Dans le domaine de la location, le nouveau droit de bail permet la publication de ce que l'on appelle la «formule officielle». Cette terminologie peu esthétique recouvre la possibilité pour un nouveau locataire de connaître les conditions faites à son prédécesseur, ainsi que la justification d'une éventuelle hausse de loyer. Le nouveau code des obligations est entré en vigueur le 1^{er} juillet. Le

canton de Genève a introduit le même jour l'obligation d'utiliser ladite formule, y compris pour les baux commerciaux, et Neuchâtel a fait de même trois jours plus tard, il est vrai, sous la forme d'un arrêté qui devra encore être adopté par le Grand Conseil.

Le parlement vaudois a fait bande à part en refusant une motion socialiste demandant l'introduction de cette disposition. Du coup l'AVLOCA va lancer une initiative. Cette persévérance vaudoise dans le maintien de l'opacité traduit sans doute une méconnaissance profonde des mécanismes de l'économie de marché chez de nombreux députés. Il ne suffit pas que l'information circule pour qu'un marché fonctionne et pour éviter la spéculation, mais c'en est un des préalables.

Les économistes et les sociologues l'ont démontré depuis longtemps: le vrai pouvoir se mesure à la quantité d'information dont on dispose et que l'on est capable d'utiliser. En favorisant la diffusion des données, et c'est le cas avec la publication des transactions ou avec la formule officielle, on casse les situations acquises, on force les acteurs du marché à un effort d'imagination et on favorise le progrès général. La gauche vaudoise va-t-elle devoir faire un effort pédagogique pour apprendre ce qu'est un marché à la majorité bourgeoise? Voilà qui promet d'être un exercice divertissant! ■

DOMAINE PUBLIC — INDEX 1001 – 1009

Trente-cinquième livraison de l'index des
textes parus dans ces colonnes
DP 1001 (28.06.90) à DP 1009 (27.09.90)

1. Affaires fédérales

1001	Pauvres débats	JD
1001	On ne rit plus au Palais	yj
1002	Les indurations helvétiques	AG
1002	Aviation militaire: Les risques du looping	ag
1002	PTT: La peur du rouge	pi
1002	Voie sans issue au parlement	lr
1003	Et s'il me plaît d'être battu	PI
1004	Neutralité en évolution	WL
1004	L'argent des députés	cfp
1004	Pour un espace politique propre aux femmes	Heinzpeter Studer
1005	Voyage pépère	pi
1006	Exercice de consensus helvétique	Domaine public
	– Propositions pour un consensus	Domaine public – Entreprise romande
1006	Le ridicule ne tue pas	pi
1006	Télécommunications: Patience, on essaie	pi
1006	Irak – Koweït: La Suisse dans cette logique	ag
1007	Politique des étrangers: L'heure européenne	jd
1007	Réfugiés: le flot ne peut que s'accroître	cfr
1008	Agriculture: La troisième voie	ag
1008	Dossier de l'édition: Pour une aide con- tractuelle, professionnelle et sociale	ag
1008	Deux nouveautés significatives	yj

2. Cantons

1001	Berne 2000	cfp
1003	GE: Le retour des choix politiques	jd
1003	GE: Impasse budgétaire	jd
1005	GE: Ceinture	jd
1008	TI: Fiers de leur révolution	cfp
1009	Fédéralisme vivant	cfp

3. Economie

1001	Les citations tronquées de l'Association suisse des banquiers	ag
1003	Les limites du budget	jg
1004	Banques et brancards	ag
1004	Quand le bâtiment va (moins) bien	yj
1005	Le contretemps	AG
1005	Une hausse durable	ag
1005	Empruntez, vous êtes fiché	pi
1006	Au-delà des plaintes	jpg
1007	De l'effet placebo au remède actif	ag
1009	Après le pavé dans la mare	ag
1009	Coop dans le tabac	

4. Environnement

1005	Hésitations et reculade	jd
1008	Modifications climatiques: les scien- tifiques tirent la sonnette d'alarme	pi
	– Interview: Pascale Morand Francis.	
	«Une résistance formidable sur les mesures à prendre»	

5. Energie

1001	Nucléaire	*
1002	Inventeur génial cherche entrepreneur entreprenant	jd
1005	«Vivre avec des radiations» Lucien Borel	
1007	La bougie ou le cancer	jd
1007	Solaire individuel	jd
1007	Le colporteur (dessin)	Martial Leiter
1008	Jamais content	jd
1009	Fragiles victoires	jd
1009	A chacun son courant	pi

6. Aménagement du territoire

1002	Eviter la spéculation entre collectivités publiques	jd
1003	La visite aux voisins	ag
1004	Des vertus du désordre	pi

7. Transport

1004	40 tonnes: La faiblesse d'un système	pi
1006	La vraie solidarité	jd
1007	CFF: Eh! bien, payez maintenant!	pi
1008	CFF: Changement de voie	pi

8. Politique sociale – Femmes

1002	Femmes – hommes: Arguments fallacieux	pi
1003	Recettes fiscales: Statistiques à l'appui	pi
1004	Du revenu brut au revenu imposable	ag
1006	Trois grandes dames	cfp
1006	Médecine: Faut-il rationner la consommation?	jd
1007	Les panthères grises sortent leurs griffes	cfp
1009	La place des femmes	pi

9. Monde du travail

1001	Famille et travail	*
1008	Travail de nuit: La proie et l'ombre	jd

13. Médias

1003	De la langue de bois au business talk	yj
1006	SSR: Vive la crise	yj
1009	Fichophobie	red
1009	La presse suisse	red
1009	Ne pas confondre information et propagande	pb

15. Le carnet de Jeanlouis Cornuz

1001	A quel roi se vouer	
1002	L'Université fumeuse	
1003	Littérature italienne	
1004	L'Amérique, du sud au nord	
1005	A propos du Bon Dieu...	
1006	A la découverte de Vinet	
1007	Un médecin admirable	
1008	Ecrivains en herbe	
1009	Les auteurs inconnus	

16. Réflexions

1008	Vivre avec ses contradictions	pi
1009	L'ours et le pouvoir	Claude Auroi

17. Culture

1001	La mémoire des crimes	ag
------	-----------------------	----

1001	Sur les traces de l'histoire de l'imaginaire	eb
1002	Thula baba	pi
1002	Le miracle helvétique	cfr
1005	A qui appartient le français?	cfp
1007	La voix romande	*
1009	Des vases communicants	jd

18. Divers

1001	Le monde change, pas DP	
1001	Fabrique de DP: Les comptes	
1002	Delamuraz dans le panneau	red
1003	Devoir de vacances	jd
1003	Collégialité	pb
1004	Sonder idiot	ag
1004	Devoir de vacances	jd
1004	Il y a Eglise et Eglise...	*
1005	Berlin, quelques mois plus tard	Roger Nordmann
1005	La promenade au compost	srl
1009	Se causer et parler vrai	YJ
1009	Qui vote où	fb

DP Domaine P Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof

Dans ce numéro et dans l'index, vous trouverez

les signatures de:

Claude Auroi	
Eric Baier	(eb)
Philippe Bois	(pb)
Lucien Borel	
François Brutsch	(fb)
Jean-Daniel Delley	(jd)
Charlotte Feller-Robert	(cfr)
André Gavillet	(ag)
Pierre Imhof	(pi)
Yvette Jaggi	(yj)
Martial Leiter	
Wolf Linder	(wl)
Roger Nordmann	
Charles-F. Pochon	(cfp)
Silvia Ricci Lempen	(srl)
Laurent Rebeaud	(lr)
Rédaction	(red)
Heinzpeter Studer	

Les articles marqués d'un astérisque (*) sont
des réactions de lecteur; les signatures en ma-
juscule indiquent un éditorial.

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case
postale 2612, 1002 Lausanne – CCP 10 15527-9

Tél (021) 312 69 10 – Télécopie: (021) 312 80 40

Vidéotex: 021/312 69 10

Composition et maquette: Pierre Imhof, Liliane
Monod, Jean-Luc Seylaz

Impression: Imprimeries des Arts et Métiers SA

Genève au crépuscule

Dans son numéro du jeudi 27 septembre, le *Journal de Genève* titrait «La récession aux portes de Genève». L'article dû à la plume de Françoise Buffat rappelait la fragilité de l'économie genevoise et se faisait l'écho d'un appel lancé par Jean-Philippe Maître à la classe politique: «Vous qui voyez dans le profit et la croissance le mal absolu, c'est le dernier moment pour changer d'attitude. Car le coût financier des retards imposés à certains projets est tout simplement devenu insupportable».

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler quelques données de base pour comprendre la situation genevoise comparativement à celle de la Suisse. Le revenu cantonal représente bon an mal an 7,4% du revenu suisse. Les importations en 1988 se montaient à 6'008,9 millions de francs contre 6'106,4 pour les exportations. La structure du commerce extérieur genevois est assez différente de celle du reste de la Suisse puisque du côté des importations 63,3% est en provenance d'Amérique contre 8,2% et 21,4% provient d'Asie contre 9,6%. En matière d'exportation, Genève expédie 45,8% vers l'Europe contre 67,9% pour la Suisse, 17,7% contre 12,6% vers l'Amérique et 34,5% contre 16,1% vers l'Asie. Genève, dans l'ensemble, est plus sensible aux fluctuations de la conjoncture américaine et aux problèmes actuels de certains pays asiatiques que la Suisse. La «presbytie» genevoise en matière de relations économiques est traditionnelle et présente des inconvénients mais aussi des avantages. Je ne crois pas qu'il faille chercher trop longtemps de ce côté-là.

Rapports et mesures

En l'occurrence, je crois qu'il faut faire un peu d'histoire. Après le premier choc pétrolier des années 70, Genève a connu comme partout ailleurs des difficultés et le Conseil d'Etat, en 1974, avait nommé une commission pour étudier la situation. Un rapport fut remis aux autorités. Ce rapport qui contenait

beaucoup de suggestions ne fut suivi que sur un point, à savoir la création d'une «vitrine» pour l'industrie. Cette vitrine est l'OPI qui fonctionne encore aujourd'hui.

Au début des années 80, nouvelles difficultés et seconde commission, le groupe pilote qui rendit également un rapport à la suite duquel fut instaurée la commission économique qui devait devenir un observatoire de l'évolution économique. Dans les deux cas, on s'en est tenu à des analyses et à des recommandations étroitement limitées à l'économie genevoise. En 1989, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève a publié un rapport dans une perspective plus large en tenant compte des conséquences de la CEE et du contexte régional. Ce rapport est finalement récent et assez complet dans l'ensemble sauf sur un point à propos duquel je reviendrai. Dès lors, on ne voit pas très bien ce que le Conseil d'Etat pourrait proposer immédiatement en matière de réflexion sinon en matière de mesures. On peut évidemment, une fois de plus, mobiliser le bon vieux Keynes pour une relance facile dans certains secteurs mais ni le cœur ni l'ambiance n'y sont.

Une vision dépassée

Alors que va-t-on faire? C'est bien évidemment l'affaire du Conseil d'Etat et des milieux économiques mais je ne pense pas qu'il est interdit de faire quelques suggestions à un moment où les finances publiques vont mal et où les affaires se ralentissent.

Dans les rapports évoqués plus haut on s'est limité, comme je l'ai dit, au strict domaine économique. C'est une vision qui pouvait peut-être se comprendre à l'époque mais certainement plus maintenant. Une politique économique cantonale doit intégrer aujourd'hui d'une manière cohérente l'économie, les relations régionales et l'environnement. La crise qui montre le bout de l'oreille est une malchance mais nous devons essayer de l'utiliser positivement. Dans son rapport, la Chambre de Commerce et d'Industrie n'a pas fait de place à l'environnement, sans doute parce que celui-ci est toujours lié à la décroissance. Les écologistes, à cet égard, ont fait du tort à leurs propres projets et je le regrette.

Une bonne gestion de l'utilisation de l'environnement, de la part de tous les acteurs dans un canton — ménages, entreprises et collectivités publiques — peut conduire à épargner beaucoup de ressources et à diminuer les dépenses publiques et privées, comme cela a déjà été, en partie, réalisé pour l'énergie.

Une situation «idéale»

Dans cette perspective, la situation actuelle est «idéale», si je puis dire, pour prendre en compte les interrelations essentielles qui existent entre économie, région et environnement. Il y a des projets urgents à réaliser sur le plan régional, dont les retombées peuvent être utiles et à l'économie et à l'environnement. De la même manière, les progrès en matière d'environnement auront des retombées favorables dans les autres domaines.

La crise qui se prépare nécessite de valoriser les interrelations pour créer des synergies utiles. Ne pas aller dans cette direction risque de provoquer des dommages dans tous les domaines.

Claude Raffestin

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Claude Raffestin est professeur de géographie à l'Université de Genève.

Les sous-titres sont de la rédaction.